

Compte-rendu de la réunion de conseil du 17/09/2024

- Approbation à l'unanimité de la réunion précédente. (03/05/2024)
- Terrain Marchand (vers le cimetière). Le maire fait part au CM de la proposition de Mr et Mme MARCHAND René de céder la parcelle ZD114 pour un montant de 250 €. Après en avoir délibéré, le CM accepte la proposition, charge le maire d'acter l'acquisition de la parcelle auprès de Maître XIBERRAS et l'autorise à régler tous les documents liés à la procédure.
- Le maire informe que la scierie de Buschères a été liquidée. Après en avoir délibéré le CM acte la dissolution de la société de Buschères et autorise l'ONF à relancer la vente des grumes courant octobre lors de la prochaine vente.
- Affouage : inscription jusqu'au 21/11/2024. Désignation des référents Mr HIPPOLYTE D, POULET E et BARDOT R, Mr POULET sera désigné lotisseur.
- Vente de chênes dans les lots, le maire présente les différents chiffres. Après en avoir délibéré le CM décide de vendre à la société MW Master Wood de Nailly (89). Nota ; les houppiers résultant de la coupe sera mise avec les affouages.
- Après avoir présenté l'étude de la SAFER Bourgogne concernant les Biens sans maîtres, environ 14 hectares, le CM désigne pour finaliser le dossier administratif ces biens seront affectés à la commune

ADMINISTRATIF :

- Fédération des Eaux PF nouvelle adhésion de communes de la Communauté de communes Chablis Village et de la commune Ste Pallaye. Le CM accepte à l'unanimité
- - Zonage FRR (France Ruralité Revitalisation) de la commune depuis 1er juillet 2024. Possibilité d'exonération de la TFPB. Après avoir pris connaissance des dispositions, le CM accepte à l'unanimité.
- - Itinéraires de promenade et randonnée délibération dans le cadre de l'opération "un chemin, une école ». Les classes de Merry -la-Vallée en partenariat avec le PDIPR (Plan Départementale des itinéraires de promenade et Randonnée) ont élaboré un circuit de randonnée au cours de l'année dernière. Après avoir pris connaissance du cahier des charges du PDIPR le conseil à l'unanimité accepte.
- - Prise de compétence assainissement CCAB, modifications des statuts Le maire après en avoir exposé les modifications, le CM accepte à l'unanimité.
- - SDEY autorisation d'accès aux factures et données énergétiques convention dans le cadre de l'adhésion CPE (Conseil en Energie Partagé). Le CM accepte à l'unanimité

DIVERS :

- Escalier du bas de la place : Le maire présente le devis de la SAS TAUPIN pour la réfection des



marches suite à l'affaissement de plusieurs d'entres elles. Après en avoir délibéré le CM accepte le devis d'un montant de 11 645.95 €HT

- Un bilan sur la réalisation de gravillonnage et d'enrobé sur l'année 2024 est présenté.
- Le CM décide de faire une étude sur l'installation d'une pompe à chaleur au foyer et au bâtiment de la mairie/école ainsi que la pose de panneau photovoltaïques sur le bâtiment de dépôt communal.
- Règlement du cimetière : quelques modifications sont apportées à ce dernier notamment sur l'implantation des concessions.
- Courriers de 2 riverains de la rue de St Aubain concernant l'écoulement d'eau provenant de la rue.
- Il est d'abord rappelé que les seuils d'accès aux propriétés doivent être implantés 5 à 10m au-dessus de l'axe de la chaussée. Ces deux problèmes seront étudiés dans le cadre des travaux prévus dans le cadre de l'aménagement de la rue de St Aubin.
-